

Publiée le 7/09/2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230831-2023_127-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
24.08.2023
Date d'affichage
24.08.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 32
Titulaires 32
Suppléants 0
Pouvoirs 3
Votants 35
19h17 Arrivée titulaire +2
Pouvoirs +1
Votants 38

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h17), MM. Stéphane CASTEL (arrivée à 19h17), Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : Mme de GIBON

Délibération n° 2023 / 127

Objet : MOBILITES – Nouvelle sollicitation de subvention auprès de la Région pour les travaux du cœur de bourg de Cagny

Par convention signée fin 2021 avec la Région Normandie, la Communauté de communes avait obtenu une subvention pour la création des pistes cyclables dans le cadre de l'opération cœur de bourg à Cagny. Cette subvention n'ayant pas été versée dans les délais prévus dans la convention, il convient de délibérer pour solliciter la Région pour le passage d'une nouvelle convention dans les mêmes conditions.

Vu la délibération n°2019/142 du conseil communautaire du 24 octobre 2019,
Vu la délibération n°2021/163 du conseil communautaire du 28 octobre 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie pour la réalisation des pistes cyclables du cœur de bourg de Cagny, dans les mêmes conditions que la demande initiale ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie de GIBON



Le Président,
Philippe PESQUEREL

